

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 16 mai, à vingt heures trente, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint Germain en Cogles, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Amand ROGER, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE** : 19

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS** : 16

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : 10 mai 2019

Le compte rendu de la réunion du 11 avril n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité et le registre des délibérations est signé.

Il est proposé de traiter les sujets suivants non-inscrits à l'ordre du jour : « *devis podium, contrat d'apprentissage, demande de subvention* ». Le conseil émet un avis favorable.

**DEVIS TRACEUSE – TERRAIN DES SPORTS**

La commission fleurissement/environnement a étudié les devis relatifs à l'achat d'une machine à tracer à pulvérisation par pompe pour le terrain des sports et propose de retenir l'offre des Ets PHM Philippe Morisse SAS pour un montant de 1 270.00 € H.T. soit 1 524.00 € T.T.C, offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition.

**DEVIS POTS ET BANCS**

La commission fleurissement /environnement a étudié les devis relatifs à l'achat de bancs et pots pour la salle polyvalente et l'agglomération et propose de retenir l'offre des Ets Celona pour un montant de 3 461.00 € H.T. soit 4 153.20 € T.T.C, offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition.

**RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T.)**

*Monsieur Emmanuel BRASSELET, intéressé à la question, ne prend pas part au vote.*

Monsieur le Maire donne lecture des rapports de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) réunie les 5 et 12 février 2019. Conformément à la loi, il invite l'Assemblée à se prononcer sur les décisions prises, c'est-à-dire :

- Révision de l'évaluation des dépenses d'investissement au titre de la compétence voirie. Le scénario 2 est retenu avec un lissage de 5 ans.
- Evaluation des transferts de charges des zones d'activité économique (ZAE). Les membres de la CLECT ont validé l'évaluation de ces transferts de charge au titre du transfert des ZAE.
- Evaluation des transferts de charges au titre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Les membres de la CLECT ont validé

l'évaluation du transfert de charge au titre de la GEMAPI en fonction des contributions individuelles 2018.

- Modification du transfert de charges relative à la bibliothèque de Tremblay. Les membres de la CLECT valident la modification du transfert de charge relatif à la bibliothèque de Tremblay consécutive à la correction de la superficie pour un montant de 523 € au lieu de 748 € et valide le nouveau montant total du transfert de charge relatif aux charges de fonctionnement des bibliothèques pour les communes de Val Couesnon, soit 8 219 €.
- Evaluation du transfert de charge au titre de la participation de la commune de Maen Roch à l'école de musique de Fougères. Les membres de la CLECT valident le transfert de charge correspondant au dispositif « Musique à l'Ecole » pour un montant de 5 153.91 €.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil à l'unanimité, approuve les décisions de la CLECT telles que précisées ci-dessus.

#### **SALLE POLYVALENTE : AVENANT TRAVAUX + de 5%**

La commission d'appel d'offres a étudié les avenants concernant les lots 5 « cloisonnement-isolation » et 7 « plafonds suspendus ».

Lot n°5 : Cet avenant porte sur la nécessité de reprendre le cloisonnement de la cuisine pour permettre la pose de la faïence. L'entreprise PLAQU'ISOLE, adjudicataire de ce marché a présenté un devis pour un montant de 2 041.61 € HT, soit 5.69 % du marché De ce fait le montant des travaux de 35 900 € HT est porté à 37 941.61 € HT, soit + 2 041.61 € HT

Lot n°7 : Cet avenant porte sur la nécessité de faire une ossature de plafond en remplacement de celle prévue en charpente. L'entreprise MANIVEL, adjudicataire de ce marché a présenté un devis d'un montant de 2 840.00 € HT, soit 8.49 % du marché. De ce fait le montant des travaux de 33 437.90 € HT est porté à 36 277.90 € HT, soit + 3 883.36 € HT

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les avenants ci-dessus.

#### **SALLE POLYVALENTE : AVENANT AUTRES TRAVAUX - de 5%**

La commission d'appel d'offres a étudié les avenants inférieurs à 5% du marché, concernant des modifications apportées aux travaux initialement prévus :

Lot n°1 « VRD-Maçonnerie » CF Constructions: - 6 430.85 € HT

Lot n°2 « Charpente » SCBM : - 1 431.93 € HT

Lot n°6 « Revêtements scellés et collés » BARBOT Carrelage : -3 122.00 € HT

Lot n°9 « Electricité-courants forts et faibles » SARL PERRINEL : + 3 883.36 € HT

La commission a émis un avis favorable. Le Conseil, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité, émet un avis favorable aux avenants ci-après :

- Lot n°1 « VRD-Maçonnerie » CF Constructions : - 6 430.85 € HT

Montant du marché initial : 96 324.01 € HT, porté à 89 893.16 HT, soit une diminution du marché de - 6.68 %.

- Lot n°2 « Charpente » SCBM : - 1 431.93 € HT

Montant du marché initial : 35 823.08 € HT porté à 34 391.15 HT, soit une diminution du marché de - 4 %.

- Lot n°6 « Revêtements scellés et collés » BARBOT Carrelage : -3 122.00 € HT

Montant du marché initial : 49 444.35 € HT porté à 46 322.35 H.T, soit une diminution du marché de - 6.31 %.

• Lot n°9 « Electricité-courants forts et faibles » SARL PERRINEL : + 3 883.36 € HT  
Montant du marché initial : 98 401.44 € HT porté à 102 284.80 HT, soit une augmentation du marché de 3.95 %.

#### **DEVIS POUR DIAGNOSTICS – REHABILITATION LOGEMENTS RUE DE ST ETIENNE**

La commission travaux a étudié les devis concernant les diagnostics plomb et amiante à réaliser avant travaux de réhabilitation des logements rue de Saint Etienne.

La commission propose de retenir l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir : SA SOCOTEC pour un montant total HT de 820 €, soit 984 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a voté : 13 voix pour et 3 abstentions :

Le devis de la Société SOCOTEC pour réaliser le diagnostic plomb et amiante dans le bâtiment rue de Saint Etienne est retenu pour un montant TTC de 984 €, auquel il conviendra d'ajouter le montant des prélèvements et des analyses effectuées.

#### **S.D.E. 35 – convention pour l'enfouissement des réseaux aériens téléphoniques et électriques**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président du SDE35 concernant la propriété des installations de communications électroniques dans le cadre de l'effacement des réseaux. Désormais, les collectivités peuvent soit garder la propriété des ouvrages, soit laisser la propriété à la Société ORANGE. Il invite l'Assemblée à choisir l'option qu'il souhaite.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil à l'unanimité, décide de retenir l'option 2, c'est à dire laisser la propriété des installations de communications électroniques dans le cadre de l'effacement des réseaux à la Société Orange.

#### **9 – LOTISSEMENT DE LA NOURIAIS – vente lot n° 4**

Le Conseil Municipal délibérant, à l'unanimité, donne son accord à la vente du lot n° 4 aux conditions suivantes :

	Réf.Cad.	surface	Prix de vente M2 HT	Montant HT	Montant TTC
LOT 4	YB 222	498m <sup>2</sup>	<b>56.67 €</b>	<b>28 221.66 €</b>	<b>33 865.99 €</b>

Confie la rédaction des actes au cabinet JEGOU/BOUVIER, notaire à Saint-Brice-en-Coglès, commune déléguée de MAEN ROCH et charge le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette vente.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président de l'Association « Saint-Germain en Jambes » par lequel il demande un soutien financier.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil à l'unanimité décide de verser une subvention de 150 euros à l'association Saint-Germain en Jambes, au titre de la subvention accordée à toute association germanaise de moins de 15 adhérents.

#### **DEVIS - PODIUM**

La commission a étudié le devis relatif à l'achat d'un podium d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> pour la salle polyvalente et propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir celle des ETS Ouest Collectivités pour un montant de 6 690.00 € H.T. soit 8 028.00 € T.TC

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition de la commission ci-dessus présentée.

### **DEVIS AGRANDISSEMENT DU PODIUM – SALLE POLYVALENTE**

A la demande des associations, une surface supplémentaire de 24 m<sup>2</sup> de podium est nécessaire pour la pratique des activités culturelles.

La commission propose d'acquérir une surface supplémentaire de 24 m<sup>2</sup> de podium et décide de retenir l'offre des Ets Ouest Collectivités pour un montant de 5 350.00 € H.T. soit 6 420.00 € T.T.C,

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil par 1 voix contre et deux abstentions émet un avis favorable à la proposition de la commission ci-dessus présentée.

### **CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités territoriales ont la faculté de recruter un apprenti à condition que la commune emploie, parmi son personnel, une personne qualifiée. Le service technique pourrait former un jeune en apprentissage pour l'entretien des espaces verts. Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce sujet.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil, à l'unanimité émet un avis favorable au recrutement d'un apprenti au sein des services techniques pour l'entretien des espaces verts. Thomas SALIOT sera en contrat d'apprentissage pour 2 ans aux services techniques.